



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et  
de l'environnement -**

Rouen, le

**14 OCT. 2025**

**Suivi ICPE**

Affaire suivie par Céline MICHEL  
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement  
Tél. : 02.32.76.53.86  
Mél. : [pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr)  
Réf : UDRD.2025.10.T.548

**- Levée de mise en demeure -**

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 23 septembre 2025 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2024 vous mettant en demeure de régulariser votre situation administrative pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de LONGROY.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation;

le secrétaire général

**Zoheir BOUAOUICHE**

**EURL BRIFFARD**  
14 Rue de Normandie  
76260 LONGROY

cc : [briffard76@orange.fr](mailto:briffard76@orange.fr)